

AC2C
Société par actions simplifiée au capital de 27 000 euros
Siège social : ESPACE PERFORMANCES – BATIMENT J
35760 SAINT GREGOIRE
RCS RENNES 485 112 064

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le jeudi dix avril,
A dix-huit heures,

La société AMURE AUDIT immatriculé au R.C.S de Rennes sous le numéro 890 786 460 agissant en qualité de Président de la société AC2C sus-désignée, a pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

En vertu de l'article 3 des statuts, le Président décide de transférer le siège social de l'ESPACE PERFORMANCES – BATIMENT J – 35760 SAINT GREGOIRE au 2D, allée Jacques Frimot – 35 000 RENNES, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

2D Allée Jacques Frimot
35 000 RENNES

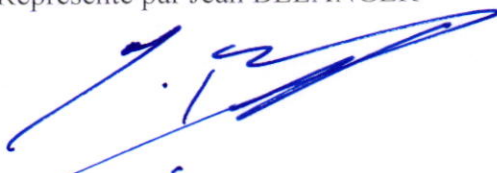
Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président,

AMURE AUDIT
Représenté par Jean BELANGER



Calypso confirm